

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2025/174

(prise en vertu de la *délégation du Conseil municipal*)**Objet : Fixation des tarifs pour les spectacles de la saison 2025/2026 de la Luciole**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise propose des spectacles et des soirées événementielles dans le cadre de la saison culturelle de la Luciole,

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs de la saison 2025/2026 de la Luciole par catégorie de spectacles :

Spectacles	Genre	Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonnés	Tarif unique
Déportivo	Concert	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Freddy Miller	Concert	Découverte	10€	7€	5€	
Soirée disco	Soirée à thème					15€
Journée contes	Conte	Jeune public				3€
L'île des esclaves	Théâtre	Découverte	10€	7€	5€	
Soirée salsa	Soirée à thème					10€
Mahé	Humour	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Concert du Nouvel an	Concert	Découverte	10€	7€	5€	
Giorda	Hypnose	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Monsieur Doumbia	Ciné spectacle	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
C'est pas facile...	Théâtre	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
The Sidh	Concert	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Paola	Conte musical	Jeune public				3€
Les Virtuoses	Spectacle musical	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Rêve d'air	Conte musical	Jeune public				3€
Pénélope en voyage	Théâtre	Découverte	10€	7€	5€	
Inavouable	Spectacle musical	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Elodie Arnould	Humour	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Rencontres chorégraphiques	Danse	Découverte				7€
Le Rêvodôme	Théâtre musical	Jeune public				3€
Chat commence bien	Théâtre de marionnettes	Jeune public				3€
Dans ma forêt	Spectacle musical	Jeune public				3€

Catégories	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonnés	Tarif unique
Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Découverte	10€	7€	5€	
Soirée à thème				15€/10€/7€
Jeune public				3€
Repas				15€

Article 2 : d'appliquer les tarifs sous conditions :

- Le « tarif plein » s'applique à tous (sauf familles nombreuses, plus de 70 ans, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, étudiants, moins de 18 ans et abonnés)
- Le « tarif réduit » s'applique aux familles nombreuses, plus de 70 ans, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, étudiants et moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif
- Le « tarif abonnés » s'applique à toute personne qui achète un minimum de 3 spectacles. L'abonnement est individuel et nominatif.
- Le « tarif unique » s'applique à tous sans distinction.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- Le Directeur des finances de Méry-sur-Oise

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 11 Septembre 2025

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

